



## DOMAINES D'INTERVENTION GRILLE TARIFAIRE ASSOCIEE

### DOMAINES D'INTERVENTION

MOSELLE AGENCE TECHNIQUE est un Etablissement Public Administratif créé en 2013 qui apporte à ses presque 600 adhérents une assistance technique, juridique et administrative dans les domaines suivants :

- La Voirie, les Réseaux Divers et les travaux connexes (chemin, route, trottoir, éclairage public...);
- L'aménagement qualitatif d'espaces publics (places, fontaines, entrées ou traversées de villes...);
- Les aménagements de sécurité routière;
- Les petits aménagements et équipements publics (aires de jeux, équipements sportifs de plein air, cimetières, parcs...);
- La construction/réhabilitation de bâtiments publics (mairie, salle polyvalente, école, accueil périscolaire, gymnase, équipements culturels, touristiques, logements, maison de santé...);
- L'assainissement, l'eau potable, le SATESE, la GEMAPI...;
- L'énergie (certificats d'économies d'énergie...);
- Les marchés publics (accès à la plateforme de dématérialisation mutualisée pour la publicité à assurer...);
- L'assistance juridique et le conseil aux Maires sur les matières et compétences relevant des Communes et intercommunalités;
- L'accompagnement à la recherche de subventions.

### MODALITES D'INTERVENTION ET GRILLE TARIFAIRE

| Type de service |  | Coût du service*   | Commentaire(s)  |
|-----------------|--|--|---|
| TRAVAUX         | Assistance à maîtrise d'ouvrage  | De 0,5 à 2 % HT du montant estimé de l'opération                   | Pourcentage de rémunération fixé par convention et établi en fonction de l'importance, de la complexité de l'opération et des éléments de mission confiés à MATEC |
|                 | Mission d'étude opérationnelle   | De 2 à 5 % HT du montant estimé de l'opération                     |   |
| MARCHES PUBLICS | Accès à la plateforme mutualisée de dématérialisation pour les consultations   | Sans coût supplémentaire   | Service ouvert et accessible dès lors que la Collectivité est adhérente à MATEC   |
|                 | Accompagnement à la rédaction de pièces administratives de DCE et/ou assistance à la publication, analyse et notification de marchés | Intégré au montant prévu par la convention afférente à l'opération | Pour le cas des opérations bénéficiant d'une assistance technique de MATEC  |
|                 |  | 150 € HT par demi-journée sur la base du temps passé               | Dans les autres cas   |

|                             | Type de service   | Coût du service*   | Commentaire(s)   |
|-----------------------------|---|--|--|
| <b>ASSAINISSEMENT</b>       | SATESE – pour les collectivités de Moselle éligibles  | 0,50 € TTC par an et par EH (Equivalent Habitant) par station de traitement                      | Donne droit à un programme annuel de visites et d’analyses normé fonction de la capacité en EH de l’unité de traitement<br>La participation par station de la Collectivité ne peut être inférieure à 250 € et le montant global de sa contribution pour l’ensemble de ses stations éligibles ne peut être supérieur au coût du service |
|                             | Visites de contrôle de stations de traitement et d’analyses de boues d’épuration                    | Tarifs HT du BPU majorés de 2 % au titre de frais de gestion                                     | Accès et bénéfice du BPU contractualisé avec l’attributaire du marché lancé par MATEC<br>Service mobilisable pour des prestations de base ou complémentaires demandées soit par des collectivités éligibles au SATESE, soit par des collectivités non éligibles mais adhérentes à MATEC  |
| <b>SUBVENTIONS</b>          | Accompagnement à la recherche de cofinanceurs et au montage des dossiers de demande de subventions  | 2 % HT des montants de subvention notifiés   | Avec un mini. de 1 000 € par subvention et un maxi. de 5 000 € pour l’ensemble des subventions obtenues sur une opération<br>Aucune rémunération n’est due pour les dossiers de demande de subvention déposés n’ayant pas abouti   |
| <b>ASSISTANCE JURIDIQUE</b> | Accès en ligne à des fiches techniques et d’actualité juridique                                     | Sans coût  | Service ouvert à toutes les collectivités mosellanes en lien avec le mandat donné à MATEC par le Conseil Départemental   |
|                             | Accès à des réunions et temps d’information et de formation   |  |  |
|                             | Question ponctuelle sur un aspect juridique lié aux compétences et fonctionnement des Collectivités | Sans coût supplémentaire   | Service ouvert et accessible dès lors que la Collectivité est adhérente à MATEC  |
|                             | Réalisation d’études juridiques plus complexes  | 150 € HT par demi-journée sur la base du temps estimé pour réaliser la prestation commandée      | Uniquement pour les adhérents à MATEC et à formaliser dans le cadre d’une convention   |
| <b>ENERGIE</b>              | Accompagnement de certificats d’économie d’énergie  | 10 % HT du montant de la proposition retenue par la Collectivité pour le rachat de ce certificat | Service ouvert et accessible dès lors que la Collectivité est adhérente à MATEC<br>A formaliser dans le cadre d’une convention dédiée  |
| <b>AUTRES</b>               | Etudes de faisabilité / Diagnostics   | 150 € HT par demi-journée sur la base du temps estimé pour réaliser la prestation commandée      | Service ouvert et accessible dès lors que la Collectivité est adhérente à MATEC<br>A formaliser dans le cadre d’une convention dédiée  |
|                             | Etudes énergétiques   |  |  |
|                             | Accompagnement au montage d’une DSP   |  |  |
|                             | Accompagnement au montage d’un lotissement  |  |  |
|                             | Accompagnement au montage d’une concession  |  |  |

\* A ces coûts HT se rajoutent dans la quasi-totalité des cas un assujettissement à la TVA au taux réglementaire normal en vigueur applicable à la date de facturation.

## PRINCIPES ET ENCADREMENT DES INTERVENTIONS DE MATEC

- Toute demande de prestation donne lieu à un entretien avec les services de MATEC ;
- Toute prestation est précédée d'une réunion de spécification de la demande de l'adhérent avec les services de MATEC ;
- Toute prestation donne lieu à la formalisation et à la signature d'une convention particulière signée entre le Président de MATEC et le représentant de la Collectivité adhérente ;
- Toute convention particulière comprend notamment des articles sur les points suivants :
  1. Objet de la convention ;
  2. Contenu de la prestation ;
  3. Engagement des parties ;
  4. Conditions financières de la prestation étant précisé que le calcul du coût est présenté dans une annexe financière jointe à la convention ;
  5. Modalités de révision de la convention ;
  6. Durée de la convention ;
  7. Dispositions en cas de contentieux.
- Seule la signature par l'Exécutif de l'adhérent, d'une part, et par le Président de MATEC, d'autre part, de la convention particulière permet le démarrage effectif de la prestation ;
- Les informations et conseils simples qui ne nécessitent pas de déplacement et n'excèdent pas un total annuel cumulé d'une journée de temps de travail sont délivrés au titre des cotisations d'adhésion.

## COORDONNEES - CONTACT

Pour toute demande d'information liée à l'adhésion à MATEC ou aux prestations en mesure d'être délivrées :

**MOSELLE AGENCE TECHNIQUE – 17, quai Paul Wiltzer – 57000 METZ**  
**Tél.03.55.94.18.11 – [contact@matec57.fr](mailto:contact@matec57.fr)**